

# TARIFS DES PRESTATIONS

## TRANSACTION

### VENTE IMMOBILIÈRE

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial :  
4% + 3 000 €TTC.

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

### Vente de garage

Honoraires forfaitaires 1900 Euros TTC, à la charge du vendeur.

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge vendeur.

### PROGRAMMES NEUFS

Application du barème du promoteur.

### MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial  
4% + 3 000 €TTC.

Facturation minimale 5 000 Euros TTC

### VENTE EN VIAGER

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique.  
(Estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

**AVIS DE VALEUR ÉCRIT : 180€TTC à la charge du demandeur**

**Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.  
Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, ils s'entendent sur le prix initial de présentation du bien honoraires inclus.**

## LOCATION

### HONORAIRES DE LOCATION

#### LOCATION DE LOCAL À USAGE D'HABITATION/MIXTE ET CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DE PRENEUR

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU LOCATAIRE :  
Un mois de loyer hors charges dans la limite de 11 € TTC/m<sup>2</sup> (dont 3 € TTC /m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE :  
Un mois de loyer hors charges  
(dont 3 € TTC /m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

#### LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL

Honoraires à la charge du preneur : 15% HT du quittance annuel (18%TTC).

### HONORAIRES DE GESTION COURANTE

5.80%HT SOIT 7%TTC des sommes encaissées

Prestations supplémentaires possibles, tarifs détaillés sur demande.